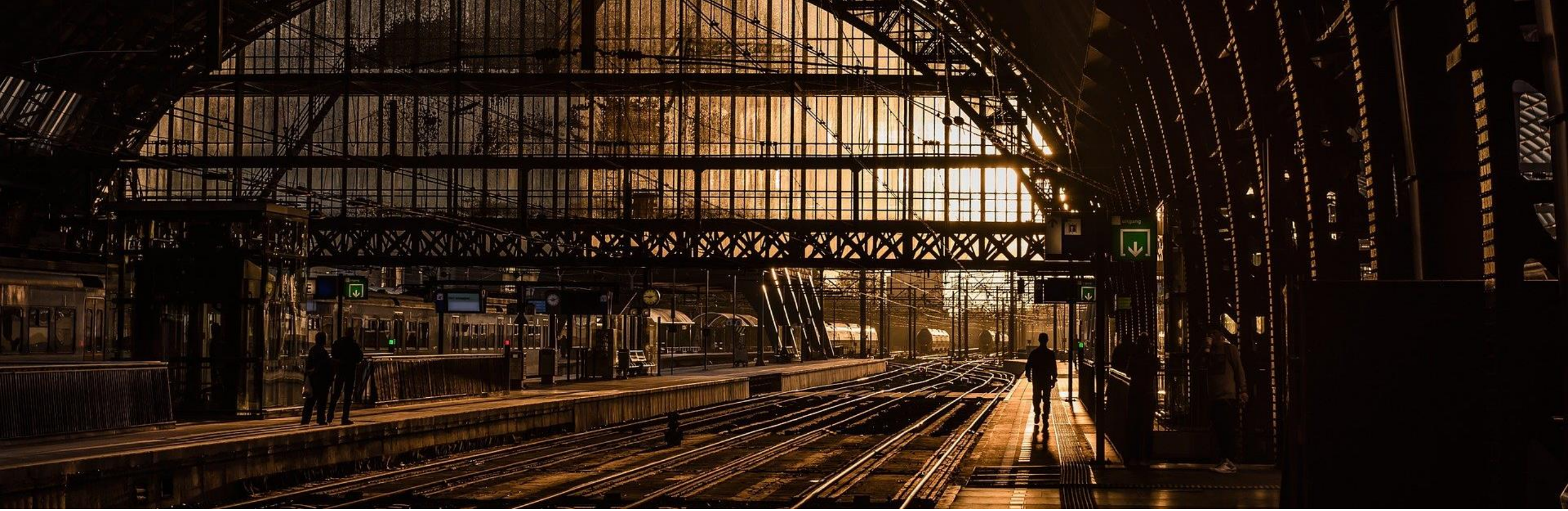


15 décembre 2021

Groupe de Travail
Concertation sur le décompte ferroviaire



Bienvenue

- **Interviendront aujourd'hui** :
  - Pour SNCF Réseau : Lionel TAUNAY,
  - Pour RTE : Raphaèle CAUBEL, Maxime SELIER,

- **Sont présents aujourd'hui** :

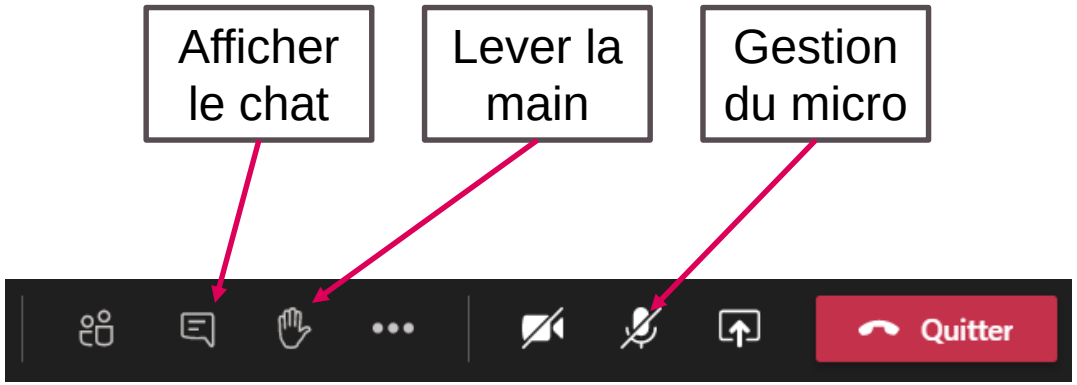
ART
CRE
Captrain
ECR
Europorte
EDF
LFP
LISEA
Naviland Cargo
REGIORAIL France
Fret SNCF
SNCF Energie
SNCF Voyageurs
Thalys
UTP



Règles du jeu

- Nous sommes nombreux, pour le confort de tous, merci de **penser à couper vos micros**.

- Nous prendrons un temps pour **répondre en séance à vos questions.** Vous avez la possibilité d'intervenir via Teams :
  - Par écrit, via le chat.
  - En « levant la main » - et nous vous donnerons la parole.



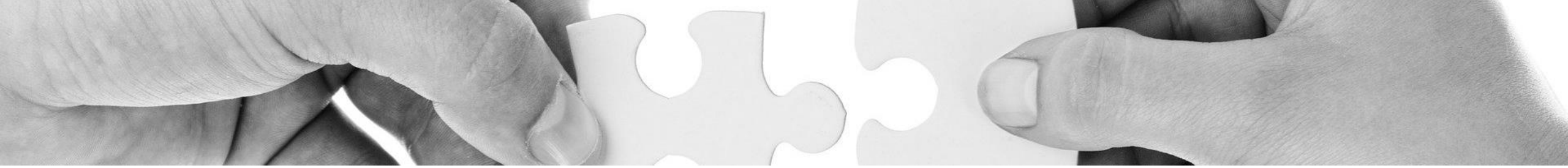


Introduction

- **RTE et SNCF Réseau ont engagé un projet de rénovation du service de décompte ferroviaire.**

- Le projet de décompte ferroviaire poursuit sa concertation sous l'égide de **COOPERE** (Comité des opérateurs du réseau) et du **CURTE** (Comité des clients utilisateurs du réseau de transport d'électricité), avec la contribution de la **CRE** et de **l'ART** comme observateurs.

- RTE et SNCF Réseau ont formalisé leur coopération via un **accord de partenariat**.



Rappel des principes de la concertation

- Les travaux présentés ci-après et les échanges en groupe de travail de concertation ont pour objectif de **construire le cadre contractuel et les règles du futur service de décompte ferroviaire**. Ces travaux doivent permettre de **recueillir les retours des clients et acteurs** ; n'hésitez donc pas si vous avez des questions et des remarques en séance !
- Pour rappel, les textes finalisés donnent lieu à une **consultation du contrat** du service de décompte ferroviaire. En complément, la CRE a mené une consultation et donnera son approbation sur le **tarif** du service.
- Le rendez vous **d'aujourd'hui** est un **Groupe de Travail**, c'est-à-dire une session générale en plénière. Le processus de concertation est également constitué **d'Ateliers de Travail**, plus techniques, pour rentrer dans le détail de la conception des briques du service.



Agenda

1. **DÉCOMPTE POUR LES ENGINS ÉQUIPÉS DE COMPTEURS**
2. **ESTIMATION DE LA CONSOMMATION POUR LES ENGINS NON ÉQUIPÉS DE COMPTEURS**
3. **BILAN ET FEUILLE DE ROUTE GLOBALE POUR LE DÉCOMPTE**
4. **CONCERTATION ET CADRE CONTRACTUEL**
5. **CONDUITE DU CHANGEMENT**

Objectifs phase 2 pour RTE

1. **Nouveau** - Mise en service de l'IHM unique DECOFER (RTE) en remplacement de l'interface SOCLE (SNCF Réseau)
2. **Nouveau** – Mise en œuvre du DCS DECOFER. RTE est en capacité de télé-relever les dispositifs de comptage à la nouvelle version de la norme EN 50 463:2017.
3. SNCF Réseau reste responsable du calcul des décomptes et continue d'intégrer l'ensemble des données de comptage et réalise le calcul des décomptes, via l'outil Socle.

Nouveau – Les Gestionnaires d'Infrastructure deviennent les termes bouclants



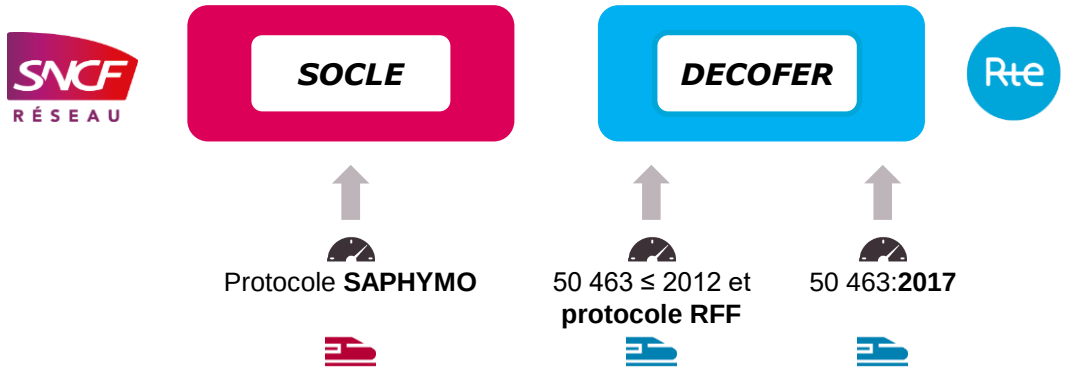
1. **Nouveau** – RTE devient responsable du décompte et intègre, en remplacement de SNCF Réseau et via l'outil DECOFER, l'ensemble des données de comptage dans le calcul des décomptes.
2. **Nouveau** - SNCF Réseau assure l'estimation des engins non équipées de compteur, sur la base des données de circulation.
3. **Nouveau** – RTE devient l'opérateur de la télé-relève des compteurs anciens protocoles

Ordre du jour GT 15/12 – partie 1
- Modalités et calendrier reprise télérelève par RTE
- Modalités reprise responsabilité décompte par RTE

Acquisition des données de comptage : télérelève

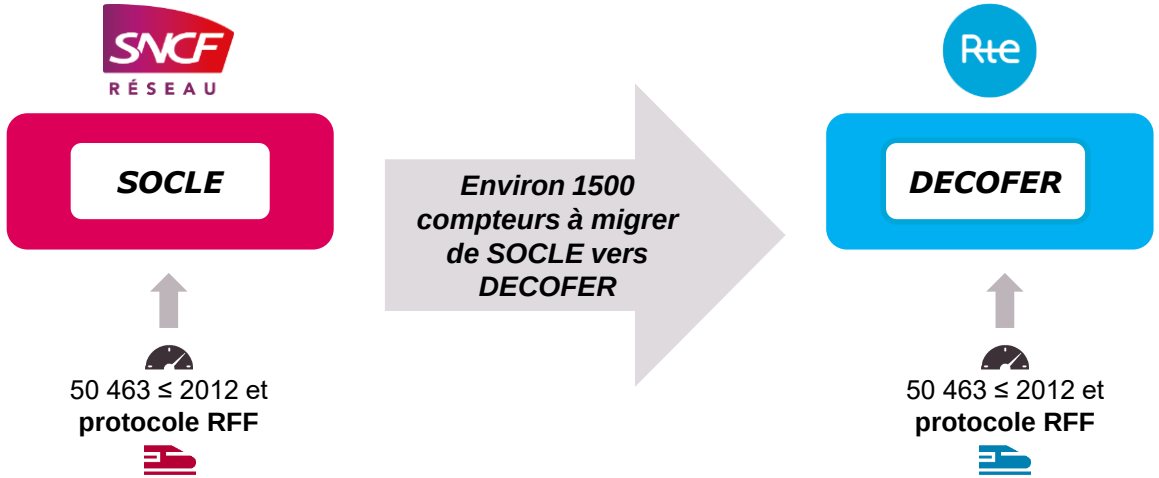
Catégorie de compteur		Système de Télérelève (DCS)
EMS norme 2017		RTE est en mesure de relever les EMS norme 2017 avec **DECOFER** depuis 2021
EMS Protocole RFF	*déjà installés*	RTE reprend en 2022 la relève des EMS protocole RFF. Organisation au T1 2022 de la **migration** de **SOCLE** vers **DECOFER**.
	nouveaux	Les nouveaux EMS protocole RFF seront directement connectés avec **DECOFER** à partir de janvier 2022 (**date à confirmer**)
EMS protocole Saphymo		La relève des EMS au protocole Saphymo reste assurée par **SOCLE** en 2022 (pas de reprise prévue par DECOFER)

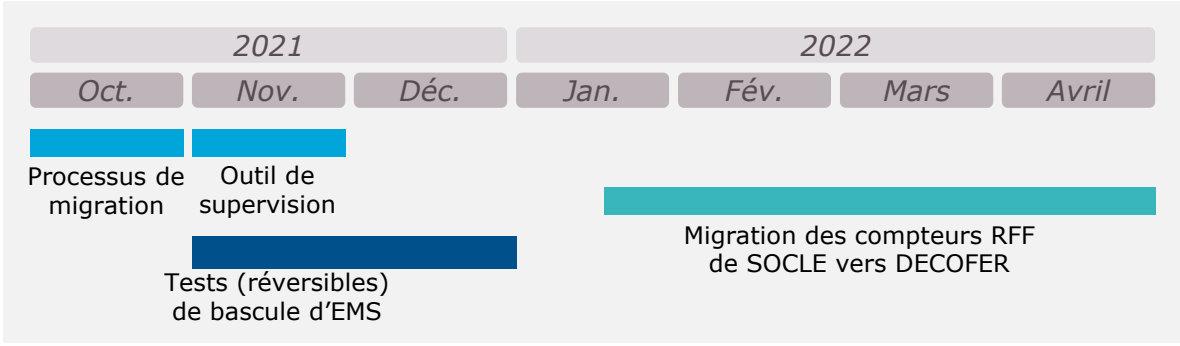
NB : Les compteurs au protocole Saphymo ont vocation a être rapidement remplacés (projets à planifier).



Un chantier clé pour début 2022 : la migration vers DECOFER des EMS au protocole RFF

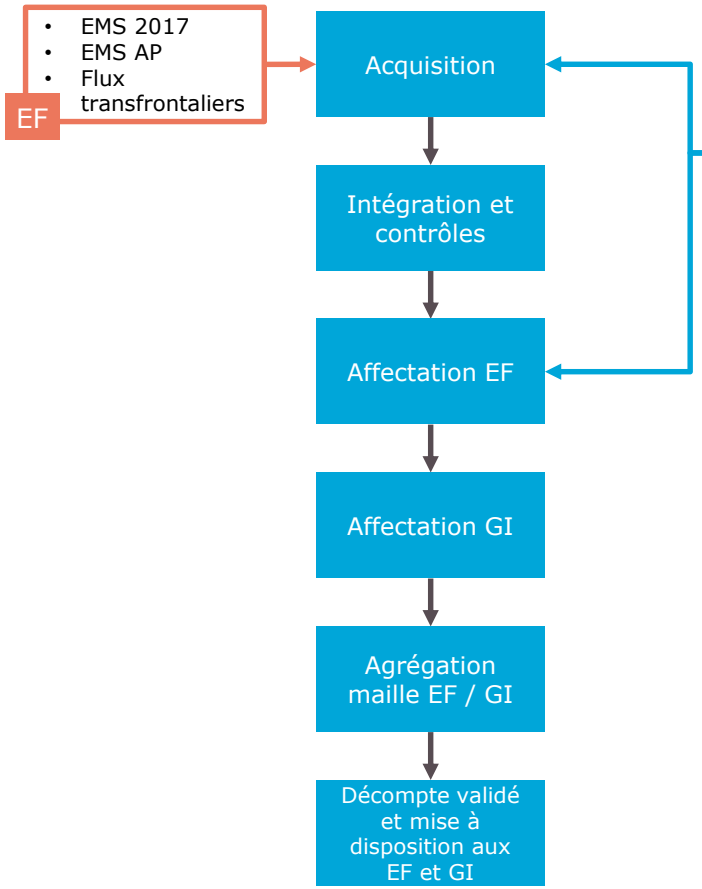
- Changement de système de télérelève début 2022 pour les ~1500 EMS au protocole RFF: organisation au T1 2022 de la **migration** de **SOCLE** vers **DECOFER**.
- Techniquement, il s'agit d'une **reconfiguration à distance de chaque compteur**, via des commandes automatisées lancées par DECOFER. Un outil de supervision de la migration a été développé. Le suivi sera partagé avec les propriétaires d'engins.
- Sécurisation de la migration : des **phases d'essais** préalables sont en cours suite à laquelle une date de début de bascule sera confirmée et partagée avec les propriétaires d'engins.





La migration des compteurs au protocole RFF fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de RTE et SNCF Réseau afin de garantir l'absence de perte de données.

A l'ouverture du service en avril 2022, RTE reprend la responsabilité du calcul de la courbe de charge pour les engins équipés de compteurs *(hors parc SAPHYMO)*



Portail web de gestion de parc d'EMS & d'accès aux données de comptage

L'utilisateur continue de **déclarer** ses **engins** et **EMS** via le **portail web DECOFER**

La **chaine de traitement** des données de comptage, affectation EF et GI, et agrégation, qui permet de calculer la consommation de chaque EF (**engins équipés**), passe de **SOCLE** à **DECOFER**.

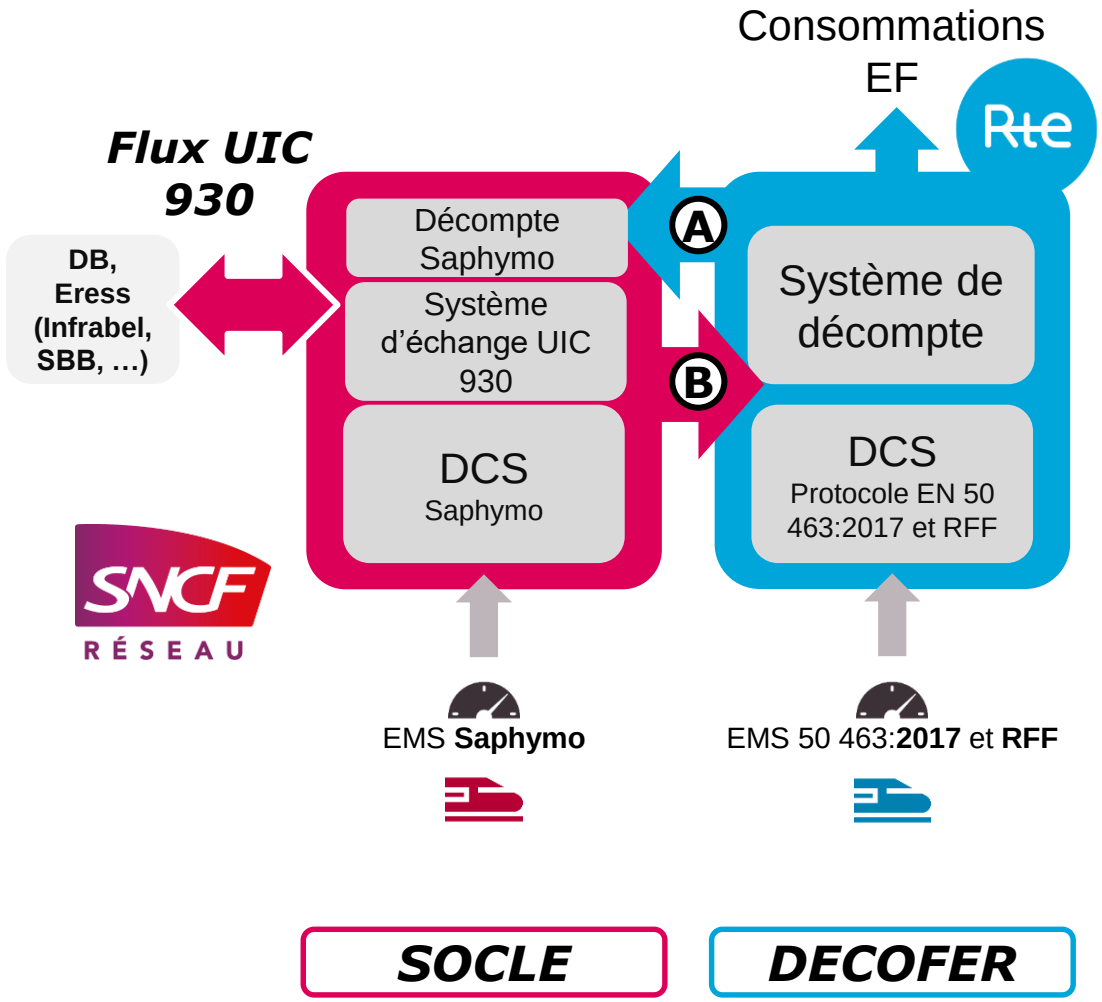
L'ensemble des données restent partagées entre les deux systèmes en 2022, y compris après la migration des compteurs de SOCLE vers DECOFER, et la reprise du calcul des décomptes pour les engins équipés par DECOFER

Situation en 2022

SOCLE et DECOFER disposent de l'ensemble des données. En effet :

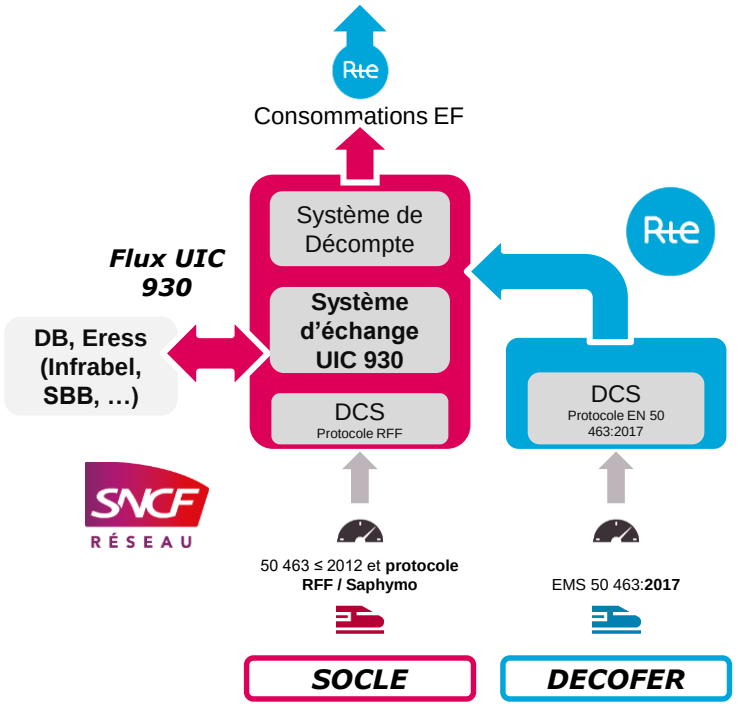
A *DECOFER transmet à SOCLE les données télérelevées (compteurs 2017 et RFF).*

B *SOCLE transmet à DECOFER les données reçues via la relève des compteurs Saphymo, et les flux UIC 930.*



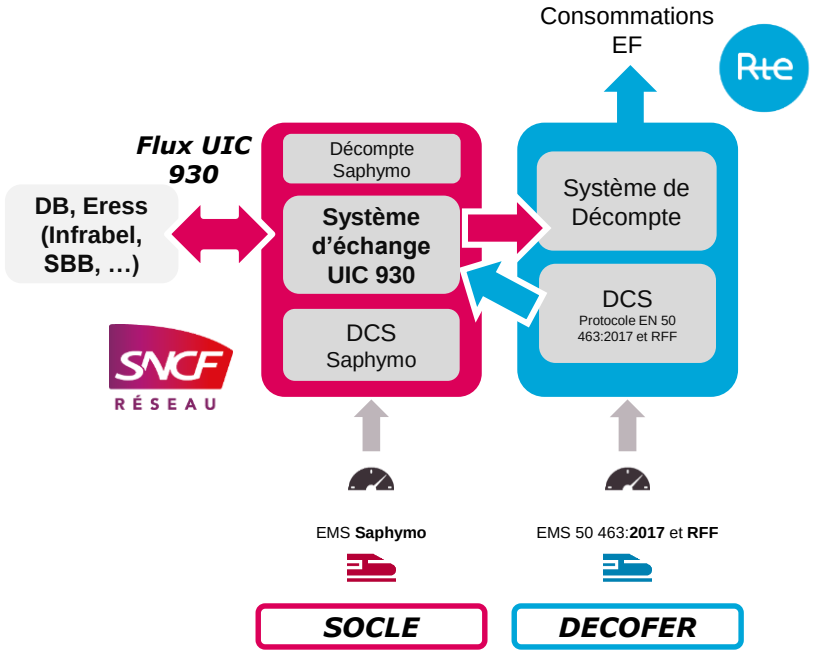
Le service de flux transfrontaliers reste assuré en 2022

- En 2022, ces flux transfrontaliers entrants et sortants sont gérés en UIC 930 par SOCLE, qui partage ces données avec DECOFER.
- RTE met en œuvre les nouveaux flux d'ici fin 2022, conformément au standard IRS 90 930.



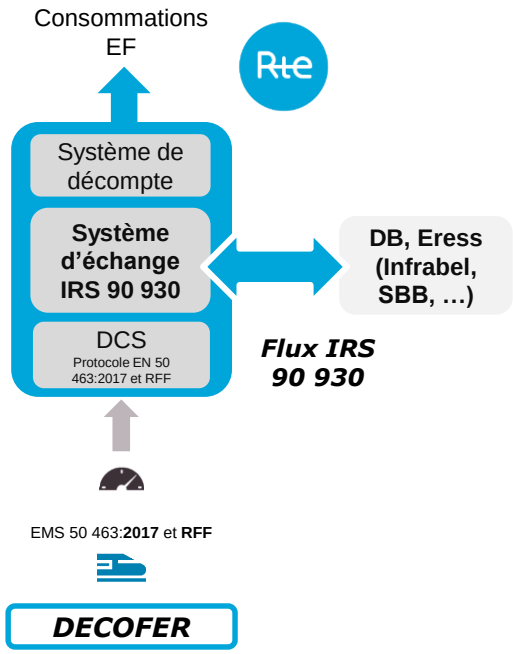
Situation actuelle

- ***Les flux transfrontaliers sont assurés par SNCF Réseau (SOCLE) en UIC 930.***



Situation après ouverture du service RTE et jusque fin 2022

- ***SOCLE et DECOFER disposent de l'ensemble des données.***
- ***SOCLE gère les flux transfrontaliers en UIC 930.***



Situation à la cible

- ***DECOFER gère les flux transfrontaliers au standard IRS 90 930.***
- ***Les données RFF/ 2017 correspondant à des circulations à l'étranger sont transmises par flux IRS 90 930.***

L'engagement de RTE sur la qualité du décompte implique de mettre en place des procédures d'agrément des compteurs (agrément de type et agrément unitaire)

- RTE, en tant que Gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité français, a pour objectif de devenir **garant de la donnée de consommation, dans le domaine du ferroviaire**, au même titre que pour ses clients producteurs, industriels et distributeurs.
- Pour jouer ce rôle RTE, a besoin d'avoir la **garantie du bon fonctionnement des compteurs**.
- Pour les EF, ainsi que pour les Fournisseurs / Responsables d'Equilibre, cette démarche permet également de **minimiser les risques que des données non fiables soient intégrées** dans le décompte.

La norme EN 50 463 (2012 et 2017) prévoit :	RTE prévoit (cf Article 4.3.2.1 des conditions générales du contrat de prestation annexe)	Principes
• Des **essais de tête de série**	• Pour chaque type de compteur, un **agrément de type**	Tests entre le DCS RTE et le DHS (en banc d'essai chez le constructeur) : • Tests de communication • Tests d'intégration • Tests fonctionnels
• Des **essais individuel de série**	• Pour chaque compteur, un **agrément unitaire**	• Valider la bonne communication du compteur avec le DCS • Contrôler la documentation du compteur • Observer les données d'énergie reçues, pendant quelques jours, sur des circulations réelles, avant de valider l'intégration des données dans le calcul du décompte de l'EF

- Première version de la procédure présenté en AT en mars 2021 (version norme 2017)
- Présentation de la version finalisée (protocole RFF et norme 2017) prévue en AT en janvier 2022



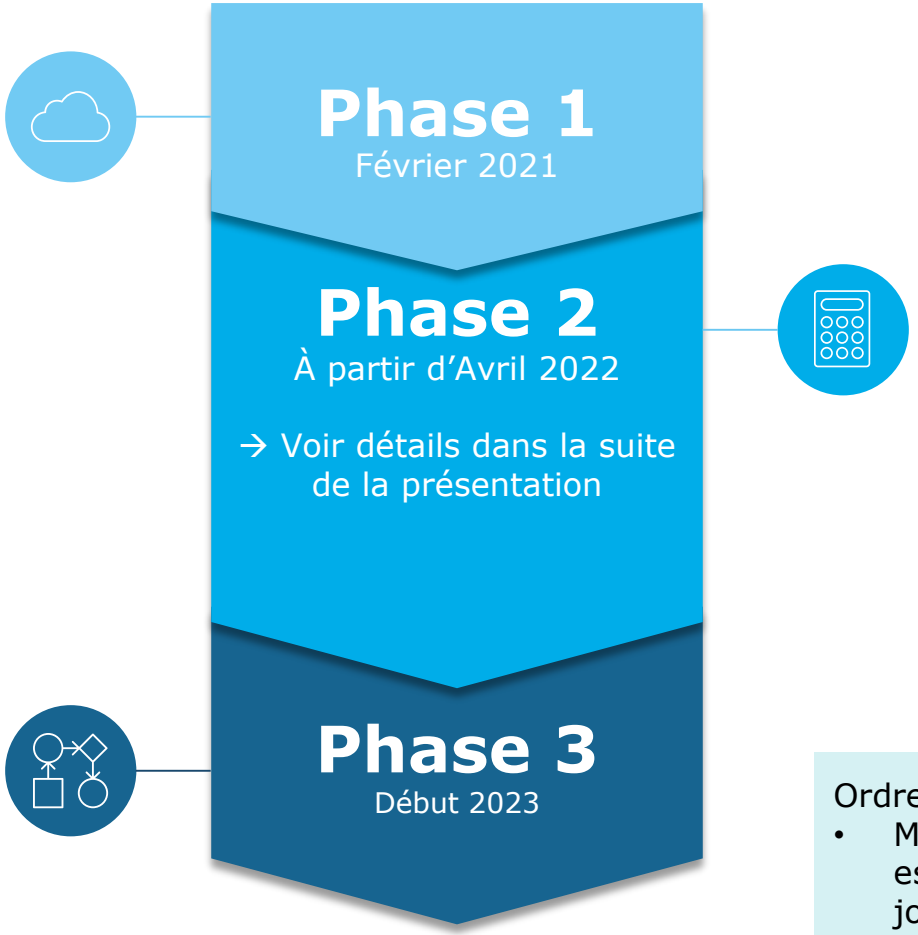
Agenda

1. DÉCOMPTE POUR LES ENGINS ÉQUIPÉS DE COMPTEURS
2. ESTIMATION DE LA CONSOMMATION POUR LES ENGINS NON ÉQUIPÉS DE COMPTEURS
3. BILAN ET FEUILLE DE ROUTE GLOBALE POUR LE DÉCOMPTE
4. CONCERTATION ET CADRE CONTRACTUEL
5. CONDUITE DU CHANGEMENT

Objectifs phase 2 pour RTE

1. **Nouveau** - Mise en service de l'IHM unique DECOFER (RTE) en remplacement de l'interface SOCLE (SNCF Réseau)
2. **Nouveau** – Mise en œuvre du DCS DECOFER. RTE est en capacité de télé-relever les dispositifs de comptage à la nouvelle version de la norme EN 50 463:2017.
3. SNCF Réseau reste responsable du calcul des décomptes et continue d'intégrer l'ensemble des données de comptage et réalise le calcul des décomptes, via l'outil Socle.

Nouveau – Les Gestionnaires d'Infrastructure deviennent les termes bouclants



1. **Nouveau** – RTE devient responsable du décompte et intègre, en remplacement de SNCF Réseau et via l'outil DECOFER, l'ensemble des données de comptage dans le calcul des décomptes.
2. **Nouveau** - SNCF Réseau assure l'estimation des engins non équipées de compteur, sur la base des données de circulation.
3. **Nouveau** – RTE devient l'opérateur de la télé-relève des compteurs anciens protocoles

Ordre du jour GT 15/12 – partie 2
- Modalités et calendrier mise en place estimation engins non équipés, et journal des circulations, par SNCF Réseau

Objectif phase 2 : Estimation par le GI de la consommation des engins non équipes de compteurs

Rappel :

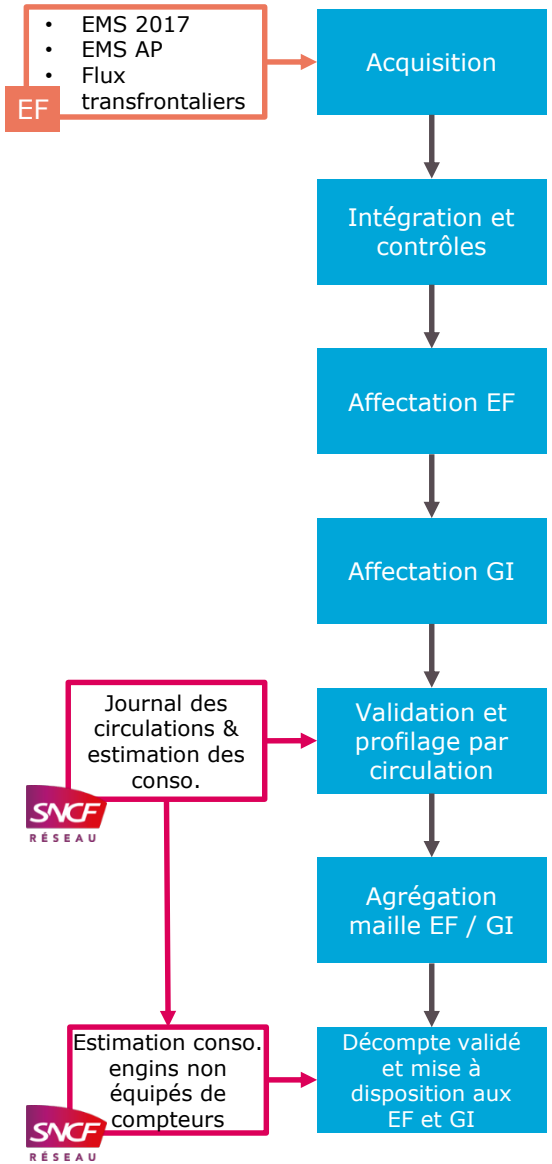
Le nouveau service de Décompte Ferroviaire prévoit que les GI, au cours de la phase 2, deviennent responsable de l'estimation de la consommation des engins non équipés de compteurs qui circulent sur leur réseau

SNCF Réseau développe et met en œuvre le logiciel **ORES** (*Outil de Rapprochement et d'Estimation de SNCF Réseau*) afin de

- Réaliser le journal des circulations
- Estimer la consommation des engins non équipés circulant sur le RFN

ORES a été présenté en concertation en AT le 1/07/2021 et le 23/11/2021.

Rappels : rôle de l'estimation dans le calcul du décompte de la consommation des EF



L'estimation de la consommation des engins non équipés de chaque EF permet de compléter le décompte réalisé sur la base des engins équipés.

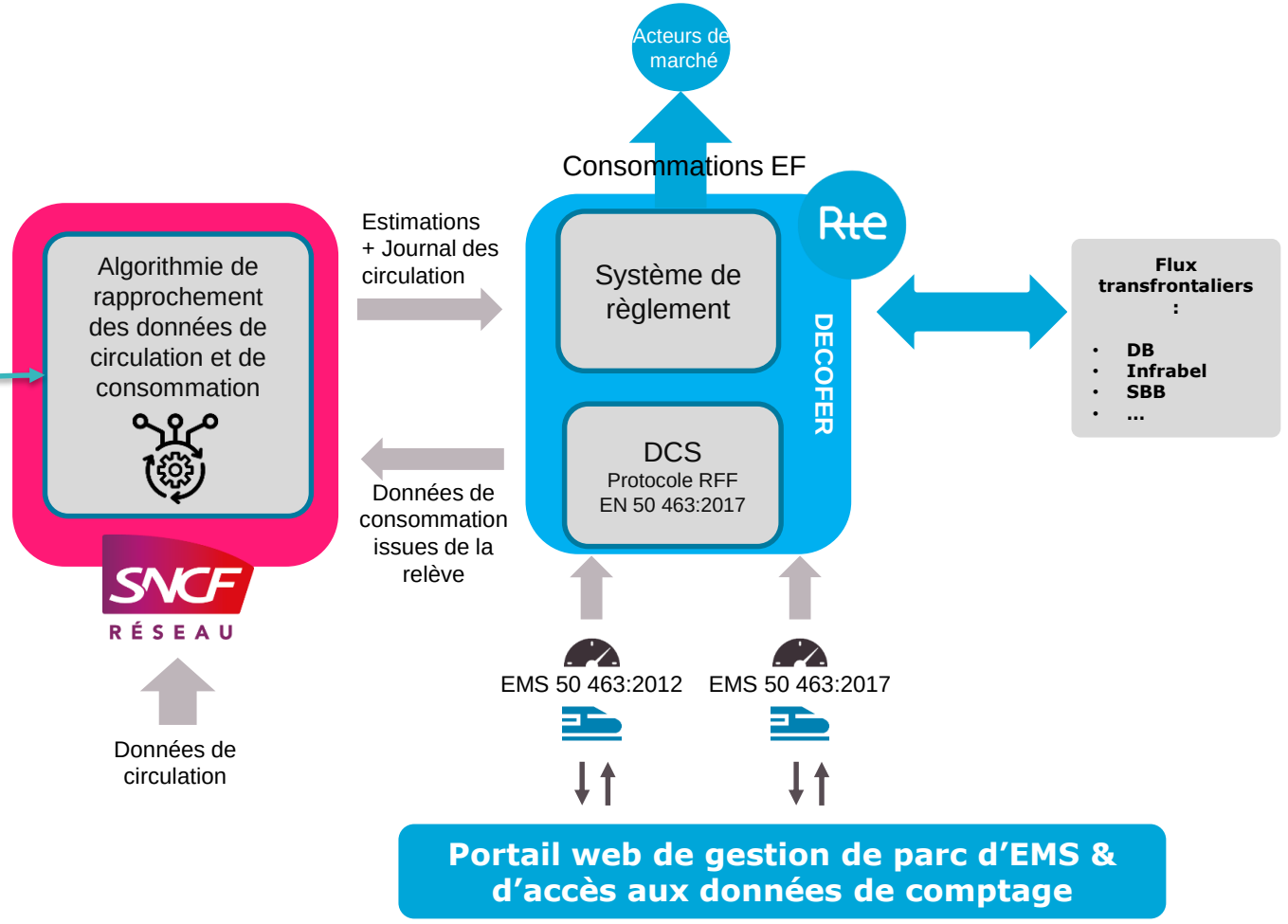
Cependant, les estimations n'ont pas vocation à remplacer les compteurs. L'équipement en compteurs reste une obligation réglementaire des EF, et un prérequis pour la fiabilisation du décompte.

A ce stade le décompte obtenu concerne le parc d'**engins équipés de compteurs**

A ce stade le décompte final intègre **tous les engins**, en ajoutant **l'estimation** de la consommation pour les **engins non équipés** de compteurs

Rappel et mise en contexte

Schéma fonctionnel cible du décompte ferroviaire



Focus de l'atelier du 23/11

- Algorithmie de construction de l'estimation de la consommation

Construction de l'algorithme ORES

Les équipes de Data Scientist SNCF Réseau travaillent sur les algorithmes de l'outil ORES, avec pour objectif d'estimer la consommation des circulations.

Les choix méthodologiques, la conception et la validation (statistiques, machine learning, etc) sont réalisés en co-construction avec la Direction de l'Ingénierie de la Traction Electrique, sous le pilotage de la Direction de la Stratégie.

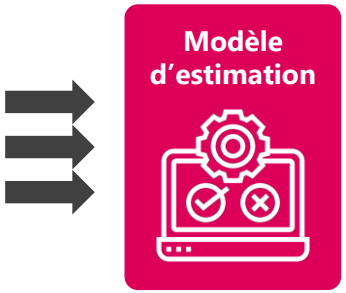
Les éléments présentés en atelier le 23/11 constituent un état des travaux à date, l'outil ORES étant en cours d'optimisation.



SNCF Réseau développe des modèles afin de calculer l'estimation de la consommation pour chaque circulation réalisée par un engin non équipé de compteur

Un « modèle » d'estimation est une fonction permettant de calculer l'estimation de la consommation pour une circulation, sur la base d'un certain nombre de variables d'entrées.

Données d'entrée pour une circulation non équipée de compteurs, au pas 5 min



Consommation estimée (au pas 5 min)

Les équipes SNCF Réseau ont construit à date 7 modèles, en se basant sur les « types de circulation » tels que définis dans le DRR

Trains régionaux, nationaux et internationaux de voyageurs aptes à la grande vitesse
Autres trains nationaux et internationaux de voyageurs
Trains régionaux de voyageurs (hors Transilien) non aptes à la grande vitesse
Trains régionaux de voyageurs Transilien non aptes à la grande vitesse
Trains fret
Autres trains (HLP, matériel…)
Tramway (*)

7 types de circulation → 7x



(*) Les tramways sont hors DRR mais ils ont des circulations et des caractéristiques un peu particuliers qui nécessitent donc un modèle d'estimation spécifique

Le bon fonctionnement des modèles d'estimation s'appuie sur deux grands pré-requis :

Les modèles d'estimations sont **entraînés sur les circulations** qui sont réalisées par des **engins équipés de compteurs**

→ Afin d'assurer la bonne représentativité de ces modèles, **les EF doivent être équipées de suffisamment de compteurs,** pour entrainer les modèles et les maintenir à jour





Déclarer avec précision le parc de matériel roulant (Référentiel matériel) est indispensable pour assurer le rapprochement et les estimations.

Par ailleurs, la précision des modèles d'estimations dépend également des **informations contenues dans les sillons** (tonnage, US/UM, type d'engin)

Quelles étapes avant la mise en œuvre opérationnelle des estimations ORES dans le décompte ?

Janvier 2022 : Mise en Production DECOFER & ORES interconnectés

- Janvier 2022 – avril 2022 : **Observation** et évaluation de la performance des modèles d'estimation sur la base des données réelles
  - Les résultats de l'observation seront partagés avant le démarrage de la marche en double.

Avril 2022 - Mise en place de la marche en double

- Dans cette phase (durée : minimum 3 mois), le décompte officiel publié aux acteurs de marché reste le décompte sans données ORES.
  - En parallèle, RTE et SNCF Réseau mettent à disposition des acteurs qui le souhaitent, le futur décompte, incluant les données ORES

Date à déterminer (S2 2022) – le décompte inclut ORES

Focus sur la Marche en double ORES / DECOFER

Janvier 2022 : Mise en Production DECOFER & ORES interconnectés

Avril 2022 - Mise en place de la marche en double

Date à déterminer (S2 2022) – le décompte inclut ORES

Janvier 2023 – bascule du Terme Bouclant

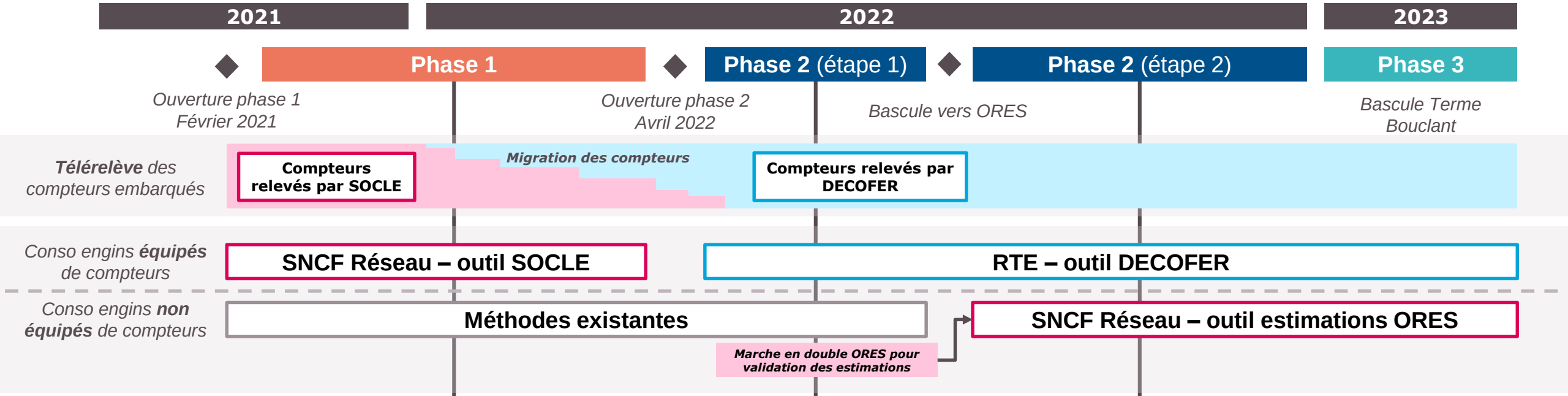
- Dans cette phase (durée : minimum 3 mois), le décompte officiel publié aux acteurs de marché reste le décompte sans données ORES.
  - En parallèle, RTE et SNCF Réseau mettent à disposition des acteurs qui le souhaitent, le futur décompte, incluant les données ORES
- La marche en double permettra **d'accompagner le changement auprès des EF concernées** :
  - Évaluation de l'impact du nouveau calcul de la consommation de chaque EF, par rapport au calcul existant
  - Analyse des éventuels écarts
- La marche en double permettra de prendre le temps de **fiabiliser et confirmer les modèles**, notamment en vue de la **de la bascule du Terme Bouclant sur le GI** (janvier 2023 – après consultation des EF)



Agenda

1. DÉCOMPTE POUR LES ENGINS ÉQUIPÉS DE COMPTEURS
2. ESTIMATION DE LA CONSOMMATION POUR LES ENGINS NON ÉQUIPÉS DE COMPTEURS
3. BILAN ET FEUILLE DE ROUTE GLOBALE POUR LE DÉCOMPTE
4. CONCERTATION ET CADRE CONTRACTUEL
5. CONDUITE DU CHANGEMENT

Évolutions des périmètres de services en 2022



Phase 1 du service depuis le 22/02/2021

SNCF Réseau reste responsable du décompte ferroviaire

- SNCF Réseau continue de télérelever les EMS anciens protocoles
- SNCF Réseau continue de réaliser le calcul des décomptes
- RTE télé-relève les EMS 2017
- RTE met à disposition le nouveau portail Web de gestion des Engins et EMS

Phase 2 – étape 1 à partir d'avril 2022

RTE devient responsable du décompte ferroviaire

- RTE Télérelève les EMS 2017 et les protocoles RFF
- RTE calcule la consommation des engins équipés de compteurs

Phase 2 – étape 2

RTE reste responsable du décompte ferroviaire
SNCF Réseau assure l'estimation des engins non équipés

- SNCF Réseau fournit le journal des circulations et l'estimation de la consommation des engins non équipés de compteurs, calculés avec ORES
- RTE intègre cette estimation dans la consommation de l'EF en l'ajoutant à celle des engins équipés



Agenda

1. DÉCOMPTE POUR LES ENGINS ÉQUIPÉS DE COMPTEURS
2. ESTIMATION DE LA CONSOMMATION POUR LES ENGINS NON ÉQUIPÉS DE COMPTEURS
3. BILAN ET FEUILLE DE ROUTE GLOBALE POUR LE DÉCOMPTE
4. CONCERTATION ET CADRE CONTRACTUEL
5. CONDUITE DU CHANGEMENT

Bilan des consultations concernant le nouveau service de décompte ferroviaire

Concertation globale RTE / SNCF Réseau sur le nouveau service de décompte ferroviaire
Depuis nov. 2020, 4 Groupes de Travail et 8 Ateliers de Travail

Service RTE : nouvelle prestation annexe « service de décompte ferroviaire »

Consultation par la CRE du tarif de la prestation annexe

Mi octobre 2021 – Mi novembre 2021

Consultation terminée. Passage en CSE en janvier. Délibération post-CSE en mars.

Consultation par RTE du contrat (CPA SDF)

T4 2021

Prolongée jusqu'au 9 janvier

Service SNCF Réseau : Journal des circulations et estimations

Consultation du DRR

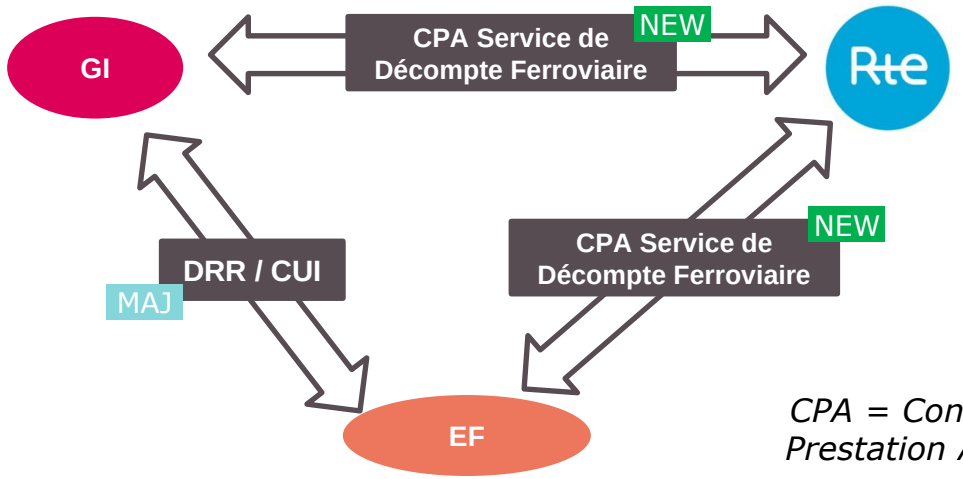
Consultation jusqu'au 12 novembre

Terminée. « DRR 2022 modifié » et « DRR 2023 » amendés pour prendre en compte les observations reçues par SNCF Réseau

Rappels sur le Contrat de prestation Annexe de Décompte Ferroviaire

- Le contrat fait l'objet d'une consultation publique par RTE, qui est prolongée jusqu'au 9 janvier inclus
- Ce contrat concerne les GI français, ainsi que **toutes les EF(*) circulant en décompte sur ces GI**. Ce nouveau contrat entraînera la résiliation du service de décompte dans le précédent contrat.
- RTE contactera les entreprises concernées au premier trimestre 2022 avec une proposition de contrat (basé sur la trame actuellement en consultation).
- Une EF à la RFE (donc pas en décompte), peut souhaiter que ses EMS soient relevés par RTE (si ces EMS sont au protocole RFF et/ou 2017), afin d'accéder à ses données. Ceci nécessite également de souscrire au service RTE et de signer un contrat.

Cadre contractuel à partir de la phase 2 – avril 2022



CPA = Contrat de Prestation Annexe

(*) y compris celles dont le décompte reste déclaré par le GI à RTE

Rappels sur le Tarif de la prestation Annexe de Décompte Ferroviaire

- La Consultation publique de la CRE portant sur la proposition de tarif faite par RTE s'est déroulée de mi octobre à mi novembre.

- Le tarif est en cours d'approbation par la CRE, avec une officialisation au Journal Officiel attendue en mars 2022.

- Les modalités précises du tarif sont rappelées dans la consultation de la CRE et ont été présentés en concertation en juin 2021
  - *La modification majeure par rapport à l'ancien service de décompte est la mise en place d'une composante annuelle de 389€ par compteur pour les EF dont RTE va assurer l'acquisition des données de comptage.*

- **Ce tarif sera dû à partir de l'ouverture du service RTE, correspondant à l'entrée en vigueur (signature) du nouveau contrat de prestation annexe.**

Concertation et co-construction du service



Ateliers de travail

3 Ateliers de travail ont été organisés depuis septembre 2021 :

- ✓ 28/09 : présentation du DCS RTE, des modalités de la télérelève des compteurs, et des contrôles réalisés sur les données
- ✓ 21/10 : présentation des services de données RTE
- ✓ 23/11 : présentation par SNCF Réseau des algorithmes d'estimation d'ORES (consommation des engins non équipés de compteurs)



Co-construction

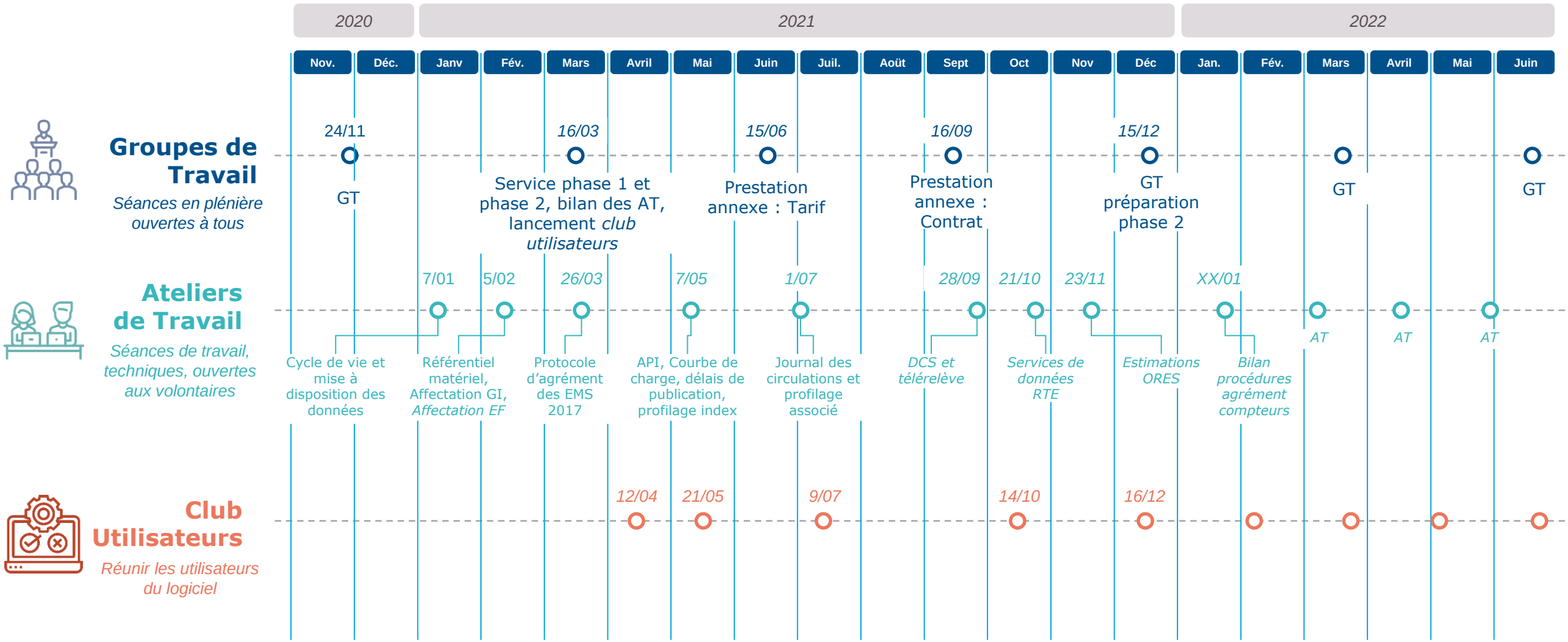
RTE et SNCF Réseau prennent en compte les retours faits par les parties prenantes, pour co-construire le service de demain :

- ✓ Adaptation des services de données prévus (concernant la maille « couple EF/GI » de mise à disposition des données physique)
- ✓ Ateliers « key users » sur la conception de l'API données de comptage EMS
- ✓ Sur le besoin de la mise en place d'une « marche en double » DECOFER / ORES pour accompagner le changement vers le nouveau décompte (notamment auprès des RE).

Sujets prévus pour les rendez-vous de concertation en 2022

- Un Atelier de Travail est prévu en Janvier 2022 concernant les procédures d'agrément unitaires pour les EMS
- L'avancement des travaux sur les modèles ORES permettant de calculer l'estimation de la consommation des engins non équipés de compteurs sera présenté
- Des rendez-vous de consultation vont être planifiés par SNCF Réseau et RTE afin de présenter les enjeux et la feuille de route relative à la bascule du Terme Bouclant sur le GI (cible janvier 2023)

Planning de la concertation





Agenda

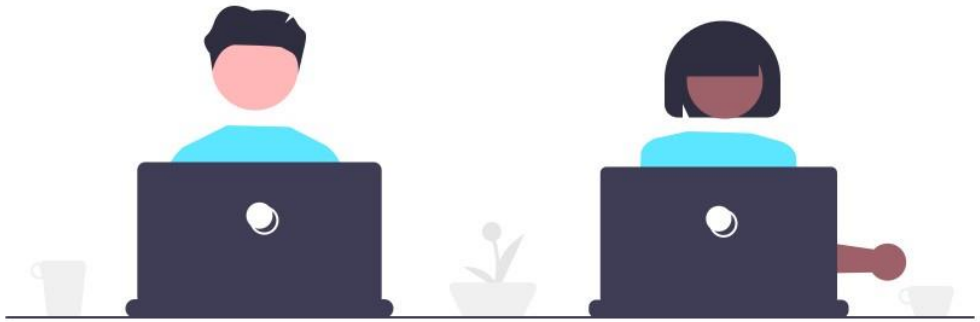
1. DÉCOMPTE POUR LES ENGINS ÉQUIPÉS DE COMPTEURS
2. ESTIMATION DE LA CONSOMMATION POUR LES ENGINS NON ÉQUIPÉS DE COMPTEURS
3. BILAN ET FEUILLE DE ROUTE GLOBALE POUR LE DÉCOMPTE
4. CONCERTATION ET CADRE CONTRACTUEL
5. CONDUITE DU CHANGEMENT

Démarche d'accompagnement au changement

Dans la continuité des actions de communication et de concertation (GT, AT, Club Utilisateurs) :

- RTE proposera un **accompagnement rapproché**, pour chaque EF / GI, lors de la préparation de la **contractualisation de la nouvelle prestation annexe** (notamment en ce qui concerne les Conditions Particulières du Contrat).

- Au-delà du contrat, RTE et SNCF Réseau accompagneront **chaque EF vers le nouveau service**, notamment sur :
  - L'analyse d'impact sur leur consommation d'énergie (notamment via la marche en double ORES / DECOFER)
  - L'utilisation du portail DECOFER, et ses nouvelles fonctionnalités (sessions de formation)
  - Les services de données RTE





Merci de votre attention

Groupe de Travail
Concertation sur le décompte ferroviaire

Annexes

Quels modules du service RTE pour une entreprise ferroviaire ?

Vous êtes une EF : vous accédez au service suivant :

- **Télé-relève de vos compteurs**
- **Calcul et transmission au GI de votre consommation totale,** calculée sur la base de vos données de comptage, et incluant l'estimation de la consommation de vos engins non équipés de compteurs, fournie par le GI

Vous avez choisi un fournisseur qui n'est pas le GI

Option 1.A

A la Cible

Vous êtes « décompté au réel » : la consommation calculée précédemment est intégré au mécanisme de Responsable d'Equilibre. Votre énergie est facturée sur la base de ce décompte.

Transitoirement, avant d'atteindre un taux d'équipement en compteurs suffisant.

Provisoirement**, vous restez sur le décompte en « mode déclaratif »** : le GI déclare votre consommation à RTE. RTE intègre cette courbe de charge au mécanisme de Responsable d'Equilibre. Votre énergie est facturée sur la base de cette déclaration

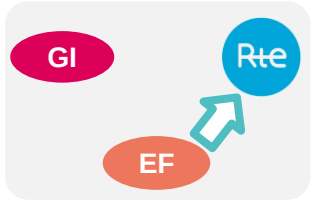
Vous êtes à la RFE

Option 2.A

Le décompte obtenu est transmis à l'EF et au GI. Le GI peut l'utiliser pour facturer la RFE.

Proposition de RTE à la CRE : Tarif du service de décompte ferroviaire

Du point de vue des Entreprises Ferroviaires



Calcul du décompte « au réel »

389 € / compteur / an

Acquisition des données de comptage

Télérelève *via* Data Collecting System

Ou bien, à titre dérogatoire, via Flux transfrontaliers

Construction Courbe de Charge

- **Contrôle**
- **Affectation EF et GI**
- **Validation**
- **Agrégation**

Le GI fournit :
- *Le journal des circulations*
- *L'estimation de la conso des engins non équipés de compteurs*

Courbe de charge validée, par EF et par GI

Mise à disposition à l'EF et au GI

Partie du service spécifique au décompte ferroviaire.

+ frais de souscription 3360€ (1900€ dans le cas RFE)

Intégration du décompte de flux dans le mécanisme RE

360 € / GI / an

Intégration automatique de la CDC venant du décompte « au réel »

OU

+ 2560 € par modif

Pur déclaratif → CDC intégrée manuellement

2130 € / GI / an

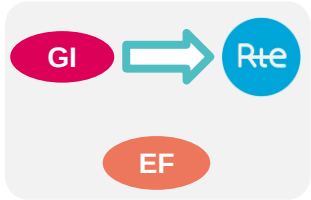
Courbe de charge déclarée par le GI

Partie du service correspondant à la Prestation Annexe service de décompte existante (*)
(cas classique et mode déclaratif)

(*) Voir délibération de la CRE via le lien suivant : Délibération de la CRE du 17 septembre 2020

Proposition de RTE à la CRE : Tarif du service de décompte ferroviaire

Du point de vue des Gestionnaires d'Infrastructure



Service : Calcul du décompte « au réel »

Acquisition des données de comptage

Télérelève *via* Data Collecting System

Ou bien, à titre dérogatoire, via Flux transfrontaliers

Construction Courbe de Charge

- Contrôle
- Affectation EF et GI
- Validation
- Agrégation

Le GI fournit :
- *Le journal des circulations*
- *L'estimation de la conso des engins non équipés de compteurs*

Courbe de charge validée, par EF et par GI

Mise à disposition à l'EF et au GI

Partie du service spécifique au décompte ferroviaire.

Service : Intégration du décompte de flux dans le mécanisme RE

Intégration automatique de la CDC venant du décompte « au réel »

360 € / EF/ an

OU

Pur déclaratif → CDC intégrée manuellement

2130 € / EF/ an

Courbe de charge déclarée par le GI

+ frais de souscription 3360€ (1900€ dans le cas RFE)

Partie du service correspondant à la Prestation Annexe existante (cas classique et mode déclaratif)

(*) Voir délibération de la CRE via le lien suivant : Délibération de la CRE du 17 septembre 2020